

VILLE D'ORANGE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNEE 2023



Présenté en Conseil Municipal du 21 mars 2023

SOMMAIRE

1) Préambule	P. 3
2) Rétrospective sur l'exécution budgétaire 2022	P. 5
3) Environnement économique	P. 11
4) La loi de finances 2023	P. 15
5) Evolution des Ressources Humaines	P. 17
6) La dette	P. 23
7) Les engagements pluriannuels d'Investissement	P. 25
8) Les grandes orientations budgétaires 2021 à 2023	P. 27
9) Zoom sur les budgets annexes	P. 31
10) Conclusion	P. 34

1) PREAMBULE

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un acte majeur d'une collectivité territoriale. Présenté en amont du vote des budgets, il permet d'exposer les contraintes externes et internes pesant sur la collectivité et donc sur sa situation financière, tout en proposant les orientations choisies en termes de fiscalité, d'emprunts, d'investissement et des services rendus à la population. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité, préalablement au vote du budget.

Il est présenté en Conseil Municipal dans une période comprise entre 1 jour et 2 mois avant le vote du budget. Le vote de l'assemblée prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport distribué aux membres au préalable.

Ce rapport se densifie et se complexifie au fur et à mesure des années et au fur et à mesure de la parution de nouveaux textes législatifs dont :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- La loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe ;
- Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation ;
- Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoyant que chaque collectivité présente ses objectifs concernant :
 - L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments doivent prendre en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Tenant compte de tous ces éléments de cadrage, le présent rapport a été réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal. Il présente les principaux éléments de conjoncture dans lesquels s'inscrit le projet de budget 2023 de la ville d'Orange et les dispositions de la loi de finances pour 2023 ayant un impact sur le budget municipal 2023.

Quelques points de comparaisons : les ratios

Les ratios du CA 2022 population au 31/12/2022 de 29 437 hab	Valeur	Moyennes nationales de la strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 146 €	1 212 €
2 - Produit des impositions directes / population	540 €	670 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	1 302 €	1 405 €
4 - Dépenses d'équipement brut / population	430 €	301 €
5 - Encours de la dette / population	0 €	1 018 €
6 - DGF / population	158 €	202 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement *	57,74%	62,40%
9 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement = Marge d'autofinancement	88,03%	93,40%
10 - Dépenses brutes d'équipement / RRF = taux d'équipement	33,07%	21,40%
11 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,00%	72,40%

La lecture de ces ratios démontre qu'avec moins de recettes sur la même strate nationale, Orange arrive à effectuer plus d'investissement au bénéfice de ses habitants.

Ainsi la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) donnée par l'Etat afin d'assumer les missions régaliennes confiées à notre Mairie est en deçà de 28 % par rapport aux autres collectivités de même strate (ratio 6).

Afin de ne pas restreindre le pouvoir d'achat de ses habitants, Orange a fait le choix d'avoir une imposition en deçà de la moyenne (ratio 2) et de ne prélever que le minimum de recettes nécessaire à l'exercice de ses missions (ratio 3).

Les dépenses de fonctionnement sont contenues et reste en dessous de la moyenne (ratios 1 et 7).

Sans dette, Orange présente des ratios « hors norme » sur l'endettement (ratios 5 et 11).

L'investissement et donc le bien être mis à disposition de la population est le gagnant de cette bonne gestion puisque Orange investi 43 % de plus que les autres villes de même strate.

2) RETROSPECTIVE SUR L'EXECUTION BUDGETAIRE 2022

L'exécution budgétaire de l'année 2022 est la première année « après COVID » où tant les administrations que les entreprises ont repris un rythme de travail soutenu. Cela s'est accompagné d'une explosion de certains prix (énergies, matières premières...) ayant pour conséquence d'alourdir nos dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les recettes ont pu être stabilisées suite à un travail de fonds.

Remarque : Afin de rester sur des montants comparables d'années en années, les recettes et dépenses exceptionnelles sont retranchées de la section fonctionnement car de nature trop volatiles.

2.1) Des dépenses de fonctionnement en hausse (+ 4 647 106 €) :

Une pleine année de fonctionnement sans confinement dus à la crise COVID conjuguée à une explosion des tarifs de certains produits de 1ère nécessité ont conduit à une augmentation des dépenses de fonctionnement de (hors dépenses exceptionnelles de nature trop volatiles) soit 4 323 571 €.

La hausse la plus significative concerne le chapitre « charges à caractère général » qui augmente de 40,12 % soit 2 692 101 €. Cela est en parti dû aux effets de la crise COVID19 et du conflit Russo/Ukrainien qui a produit une inflation générale. Les principaux postes impactés sont :

Les énergies : + 206 057 €. La commune est arrivée à minimiser les augmentations tarifaires sur cet exercice budgétaire.

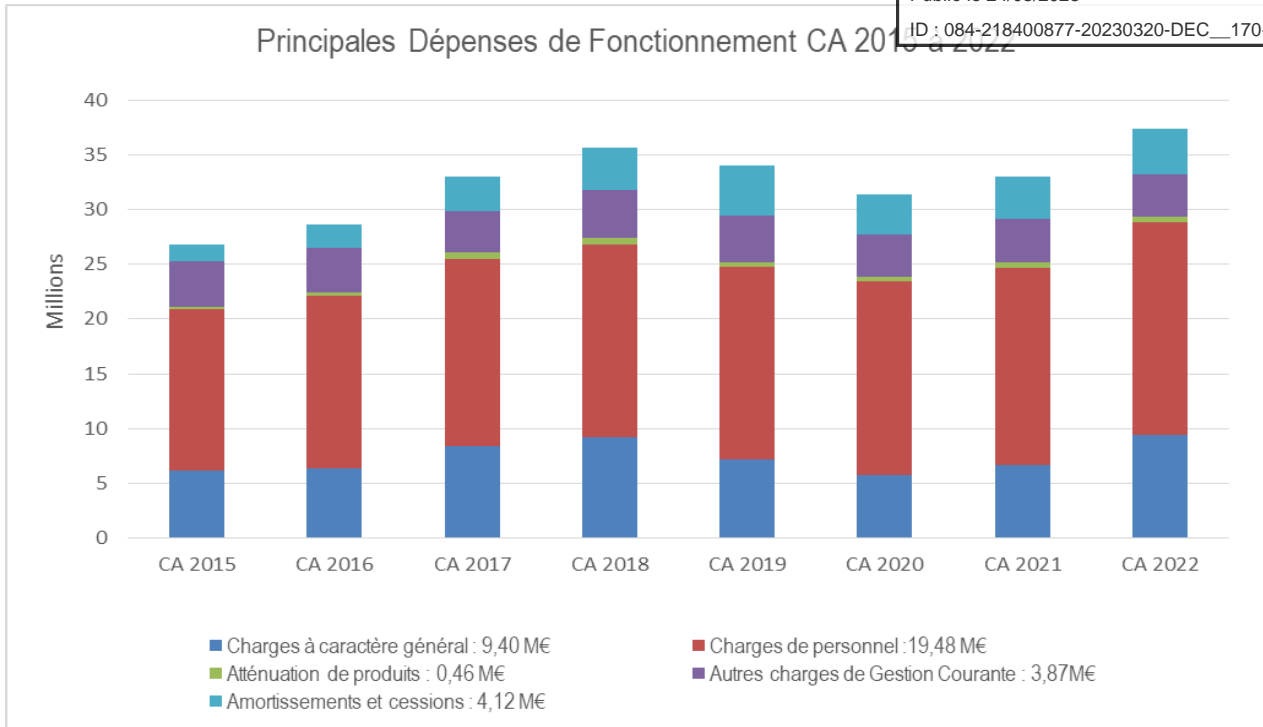
Le remboursement des frais engagés par l'aménageur sur le site des « Peyrières » suite à une découverte datant des romains : + 733 379 €.

Les spectacles : + 1 041 370 €. Dans une période de crise économique et financière, la ville d'Orange a souhaité offrir à ses habitants de nombreux spectacles qualitatifs et bien souvent gratuits afin de maintenir le bon moral de sa population.

Les dépenses de personnel augmentent de 8,61 % essentiellement à cause :

- des nouvelles mesures en faveur des fonctionnaires (revalorisation du point d'indice, mesures sociales...);
- de quelques recrutements dans des secteurs communaux en sous-effectif;
- par l'accroissement de la mutualisation des agents de la ville d'Orange. Cette mutualisation s'accompagne d'un remboursement de la POP, du CCAS, de la ville de Courthézon et des budgets annexes vers le budget principal de la ville d'Orange à hauteur du pourcentage de mise à disposition de chaque agent. Cela représente 2,3 M€ en 2022.

Les charges d'amortissements augmentent (+ 6,98 %) soit 268 653 € suite à un niveau d'intégrations supérieures aux autres années.

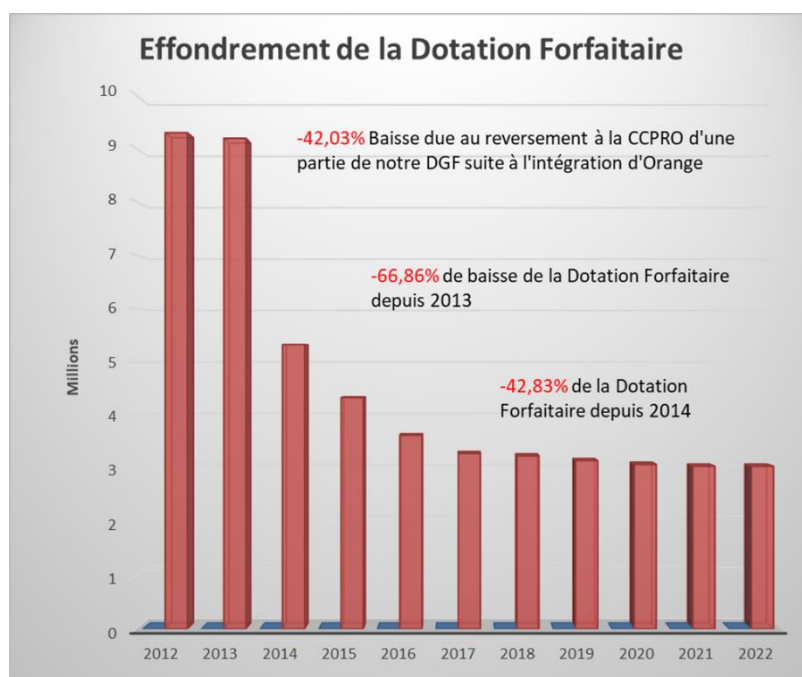


2.2) Des recettes de fonctionnement constantes (+ 383 041 €) :

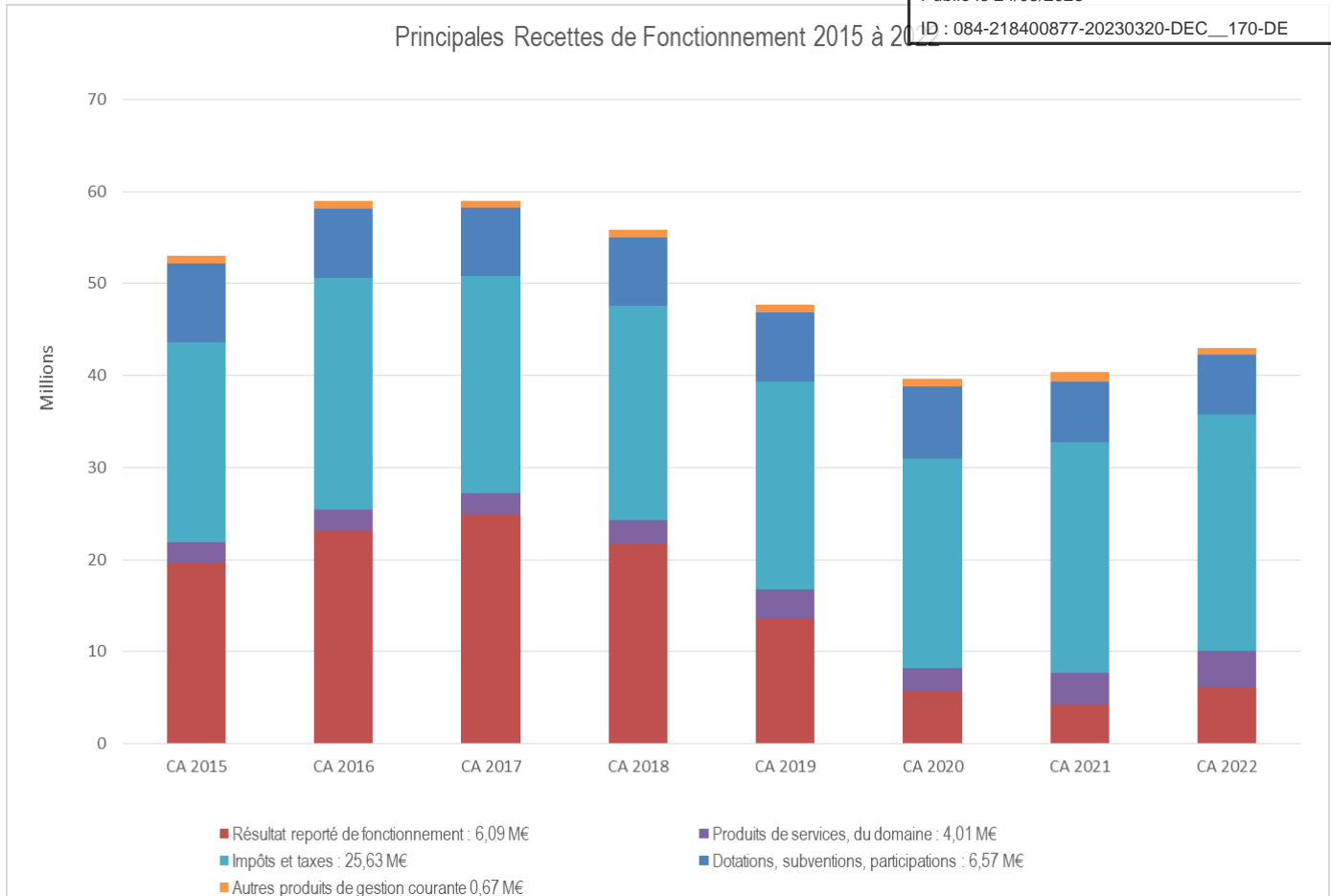
Si l'on retranche les recettes exceptionnelles de nature trop volatiles, les recettes de fonctionnement augmentent de 535 793 € en 2022 essentiellement à cause des effets reprise après COVID19 dont le chapitre 70 « Produits des services » à + 615 157 €. Ce chapitre comporte les encaissements relatifs au service public comme les droits de place, de marché, les règlements cantines et centres de loisirs...

Le chapitre « impôts et taxes » progresse de 504 493 € grâce à un travail sur l'équité entre administrés et par l'augmentation naturelle des bases.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courantes » baisse de 381 187 € à cause du changement de délégataire de Culture Espaces et de la nouvelle délégation de service public accordant au fermier une remise la première année afin de sécuriser son démarrage.



Principales Recettes de Fonctionnement 2015 à 2022



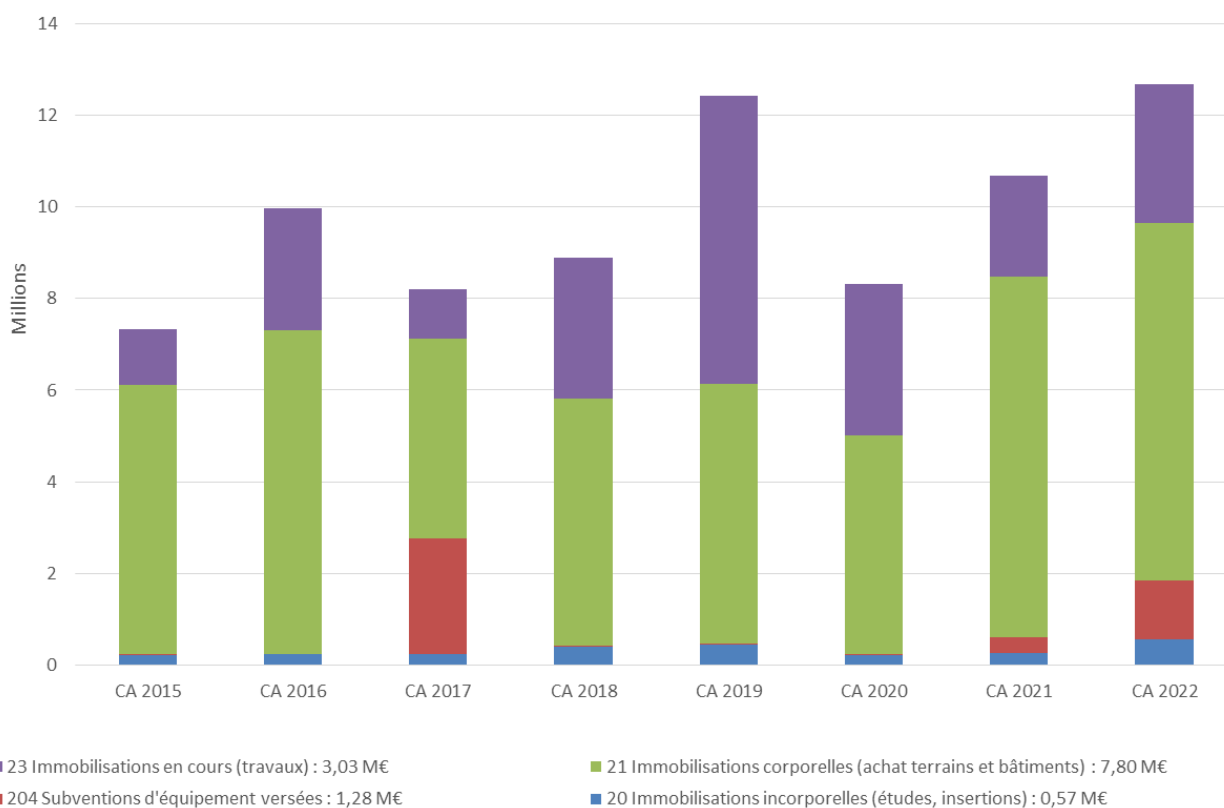
2.3) Des dépenses d'investissement en hausse (+ 1 729 413 €) :

Les projets lancés, pour certains en début de mandature, tournent à plein régime après le ralentissement dû au COVID.

Ainsi en 2022, on peut constater une hausse de près de 19 % des réalisations des dépenses d'équipement (+ 2,01 M€).

Si l'on ajoute les restes à réaliser pour un montant de 5 859 435 € en dépenses et 919 150 € en recettes (il s'agit ici de transférer budgétairement, sur l'année 2023, des sommes déjà votées en 2022, pour des opérations en cours mais non terminées afin de conserver les crédits) on atteint le taux de réalisation tout à fait convenable de 77,08 %.

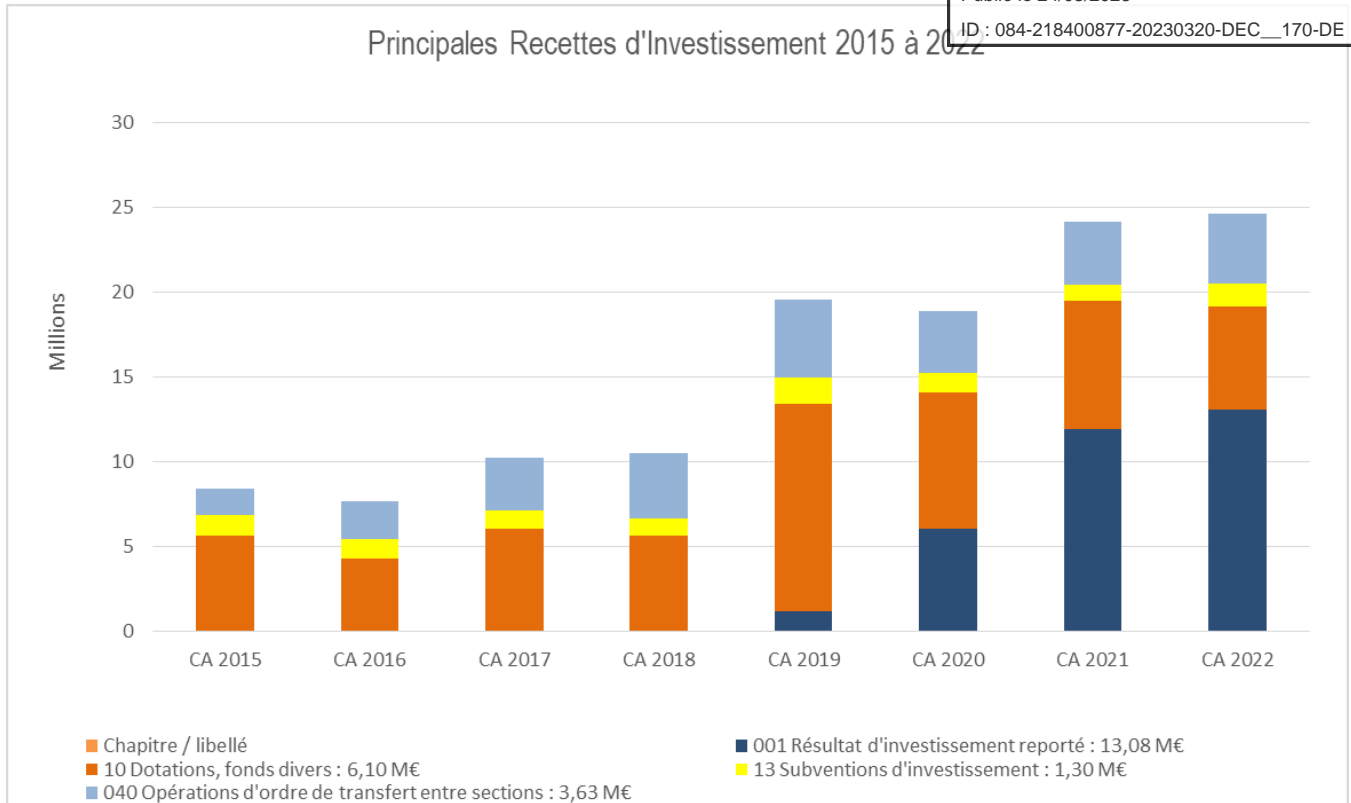
Principales Dépenses d'Investissement 2015 à 2022



2.4) Des recettes d'investissement stables (- 575 421 €) :

Une légère baisse apparaît en 2022, essentiellement due au transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement sur les recettes d'investissement servant au financement des nouvelles dépenses d'équipement. Il est ainsi passé de 6 M € en 2021 à 3 M € en 2022, soit - 3 M €.

Néanmoins, les recettes d'investissement propres sont en augmentation. Elles sont majoritairement composées du virement de la section de fonctionnement, des dotations aux amortissements, de la taxe d'aménagement, du FCTVA, des subventions d'investissement.



2.5) Les résultats et l'affectation :

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2022 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ORANGE

ID : 084-218400877-20230320-DEC...170-DE

VILLE ORANGE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	12 954 079,90 €	11 771 811,49 €	37 823 897,64 €	38 383 187,51 €	50 777 977,54 €	50 154 999,00 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	1 182 268,41 €		/	559 289,87 €	/	559 289,87 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	13 080 106,24 €	/	6 093 939,23 €	/	19 174 045,47 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022		11 897 837,83 €	/	6 653 229,10 €	/	18 551 066,93 €

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023

VILLE ORANGE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
REPRISE DES RÉSULTATS 2022	/	11 897 837,83 €	/	6 653 229,10 €
RESTES A RÉALISER 2022	4 262 277,98 €	1 570 000,00 €		
TOTAL REPRISES + RAR	/	9 205 559,85 €	/	6 653 229,10 €
BESOIN DE FINANCEMENT		/		
AFFECTATION BUDGET PRINCIPAL (R1068 /R002/D002)		0,00 €	/	6 653 229,10 €
TOTAL DES SECTIONS APRES AFFECTATION	/	9 205 559,85 €	/	6 653 229,10 €

La section investissement ressort en déficit de 1,18 M € malgré l'affectation 2022 de 3 M €. Les importantes affectations antérieures permettent de continuer à réaliser un montant d'investissement au-dessus de la moyenne de la strate et des autres communes de Vaucluse.

La section de fonctionnement affiche un excédent de 0,56 M € conséquences directes des augmentations du chapitre 011 « charges à caractères générales » (voir explication plus haut).

La ville va entreprendre un travail de recherches d'économies supplémentaires en dépenses et de recettes supplémentaires afin de redonner un autofinancement à la hauteur de ses ambitions.

3) L'environnement économique :

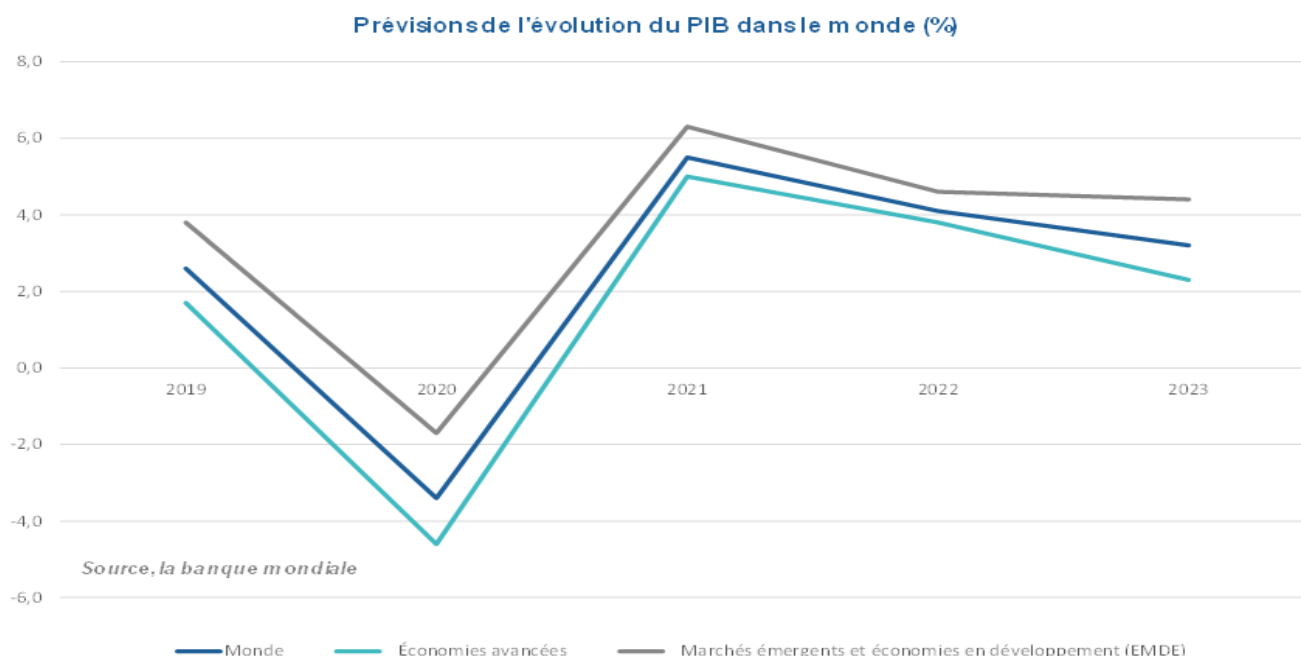
3.1) Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

3.2) Le contexte macroéconomique

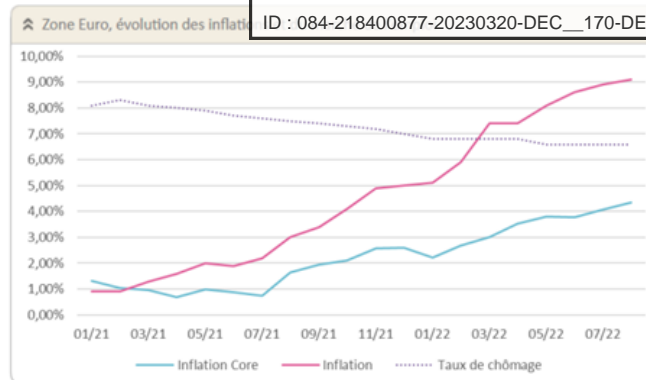
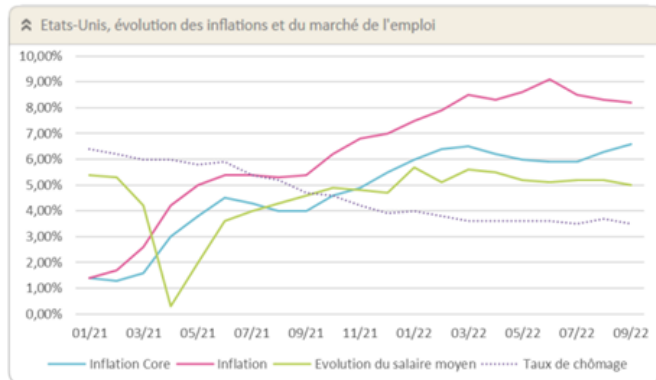
Rétrospective 2022 : la guerre en Ukraine rebat les cartes... et la taxonomie européenne



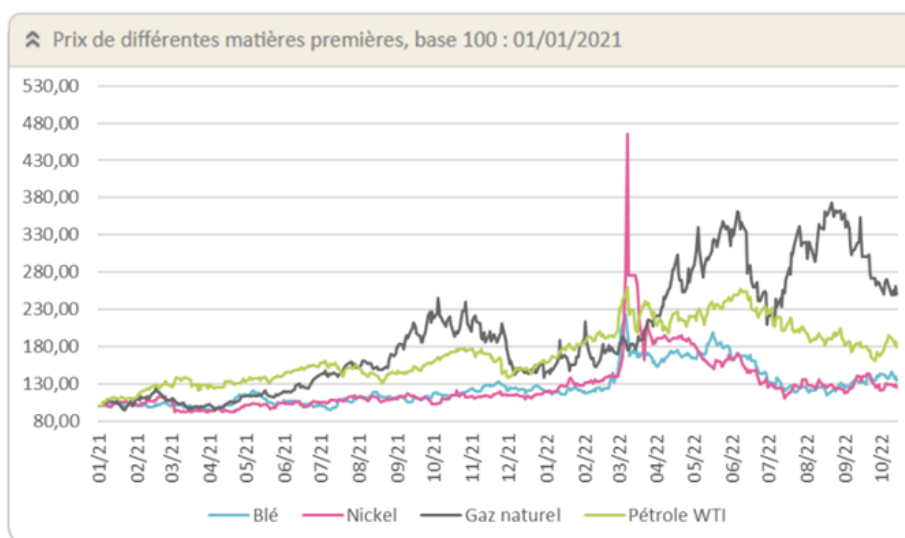
En 2021, l'inflation, américaine notamment, était particulièrement suivie. Beaucoup de banques centrales évoquaient une hausse temporaire de l'indice des prix à la consommation due à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la pandémie de Covid-19.

Toutefois, les évolutions de l'économie américaine ont rapidement donné des signes de surchauffe : l'inflation outre-Atlantique dépassait 5 % dès le mois de mai 2021, et l'inflation *Core* (inflation corrigée des produits volatiles comme l'énergie ou l'alimentation) excédait 5 % en fin d'année. La faiblesse du taux de chômage (inférieur à 4,0% début 2022) tirait les salaires vers le haut : l'inflation devient structurelle, et ce, bien avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022.

En zone Euro, les prévisions d'inflation étaient également haussières, mais avec un effet retard par rapport aux Etats-Unis, et surtout une ampleur bien plus faible du fait de *stimuli* budgétaires plus modestes et orientés vers l'investissement (plan *Next Generation EU*), notamment dans un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050. Les débats de la fin 2021 et du début 2022 portaient sur la taxonomie des investissements, afin de guider les investisseurs vers les productions « bas carbone ».



Mais ces anticipations se sont heurtées, le 24 février 2022, à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé/maïs), d'engrais et d'hydrocarbures – gaz notamment, a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières :



Le retour d'un conflit majeur en Europe, avec un cobelligérant disposant de la puissance de feu nucléaire, a conduit la plupart des pays occidentaux à adopter de nombreuses sanctions à l'égard de la Russie :

- Saisie de biens et gel des avoirs de plusieurs oligarques proches du pouvoir russe ;
- Fermeture de l'espace aérien européen aux compagnies russes ;
- Fermeture des accès au système d'échanges financiers international SWIFT, même si les banques russes affiliées au fournisseur Gazprom disposent toujours de cet accès ;
- Arrêt des fournitures de matériel d'origine « occidentale » aux industries russes.

En parallèle, les Etats européens ont commencé à envoyer du matériel militaire en Ukraine, et, d'une façon générale, augmenté leurs dépenses d'armement. Cette industrie, exclue des fonds RSE jusqu'à la guerre en Ukraine, est revenue en grâce, malgré les inquiétudes grandissantes sur un réarmement européen au profit des industriels d'outre-Atlantique.

De son côté, la Russie a menacé l'Union européenne de fermer les accès au gaz russe, accélérant la hausse des prix, malgré des stocks assez élevés cependant. Mais plus important encore, le président russe a, à plusieurs reprises, fait clairement référence aux armes stratégiques russes (missiles hypervéloces, arsenal nucléaire, etc). L'évolution du conflit ukrainien au cours de l'année 2023, et la géopolitique d'une façon générale (Elections de mi-mandat aux Etats-Unis, 20^{ème} Congrès du Parti Communiste Chinois, alors que l'Empire du milieu subit une crise économique importante depuis le début 2022) seront des facteurs importants d'incertitude en 2023.

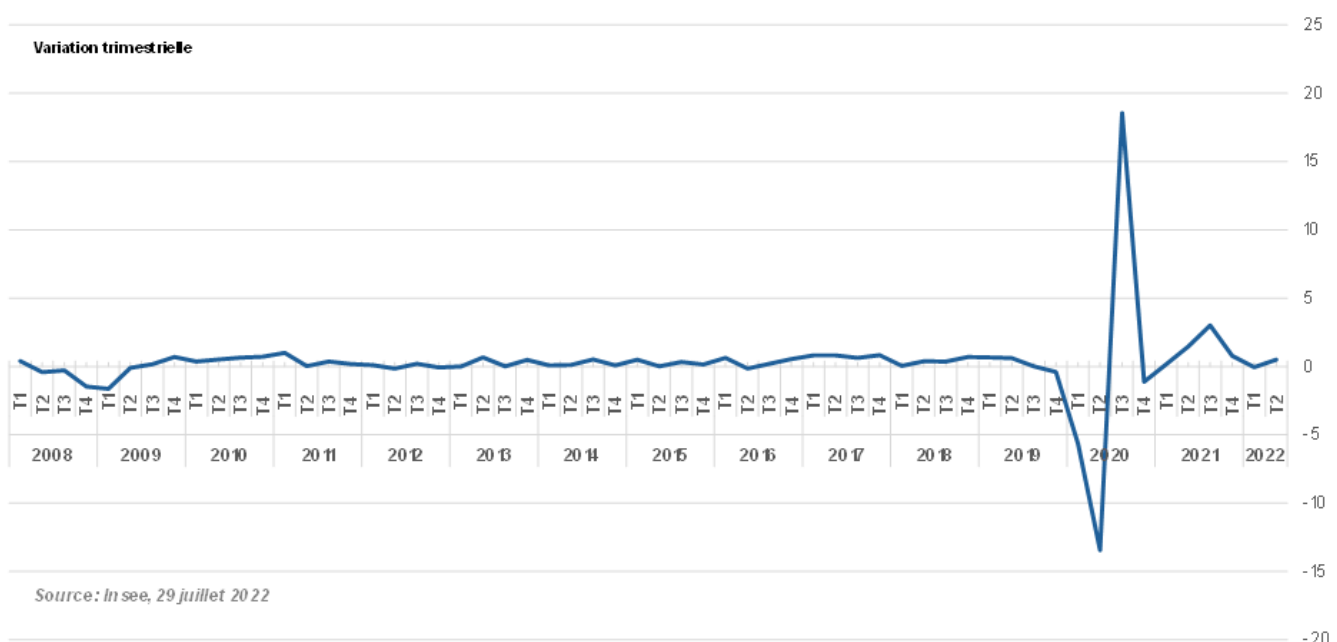
D'abord dispersées, les politiques monétaires ont toutes pris un tournant restrictif à l'issue de la réunion annuelle de Jackson Hole fin août/début septembre.

- Aux Etats-Unis, la *Federal Reserve* a réalisé 5 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 3,00% sur l'année 2022. Deux nouvelles hausses supplémentaires sont attendues d'ici la fin de l'année, aux réunions des 02/11/2022 (+0,75 % attendus) et le 14/12/2022 (+0,75 % attendus).
- En zone Euro, la BCE a réalisé 2 hausses de taux, aboutissant à une augmentation globale de 1,25 % sur l'année 2022. Deux nouvelles hausses supplémentaires sont attendues d'ici la fin de l'année, aux réunions des 27/10/2022 (+0,75 % attendus) et 15/12/2022 (entre +0,50% et +0,75 % attendus).
- Les anticipations puis la concrétisation des hausses de taux directeurs ont conduit à une augmentation des taux courts européens dans le courant de l'année. A -0,572 % en janvier 2022, l'Euribor 3 mois tend vers 1,50 % mi-octobre 2022 (1,402 % le 14/10/2022). L'Euribor 12 mois est passé, en un an, de -0,501 % à près de 3,00 % (2,677 % le 14/10/2022). Accroché au taux de dépôt de la BCE, l'€STR devrait être compris entre 2,00 % et 2,25 % d'ici la fin de l'année.
- Les taux longs ont progressé sur toute l'année 2022, avec cependant une pause au mois de juillet. Le taux de swap à 10 ans est passé de 0,28 % début janvier à 3,20 % courant octobre.



3.3) Le contexte national

Evolution du PIB en France (en %)



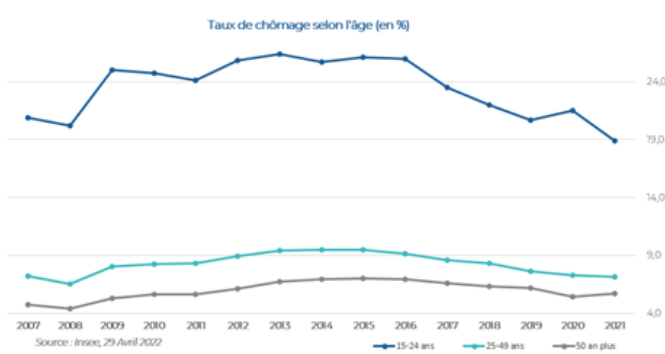
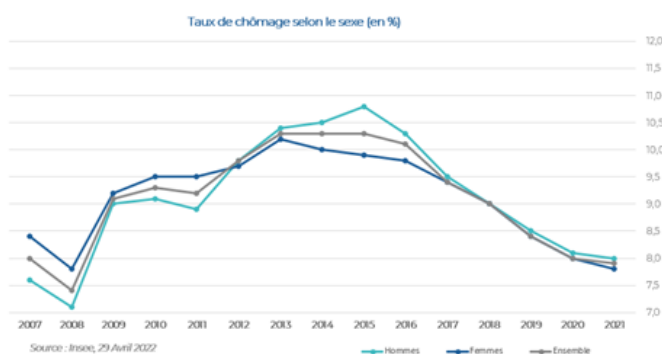
Points clés de la projection France

(croissance en %, moyenne annuelle)	20 19	20 20	2021	2022	2023	2024
PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,6	(0,8 ; -0,5)	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,8	(4,2 ; 6,9)	2,7
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,7	3,8	2,5
Investissement total	4,1	-8,9	11,5	2,2	-0,2	1
Consommation des ménages	1,9	-7,2	4,7	2,8	0,6	1,7
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	2	-0,5	0	1,4
Taux d'épargne (en % du revenu disponible brut)	15	21	18,7	16,2	15,8	15,7

- La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, +2,6 % en 2022 (soit en deçà de l'hypothèse de + 4 % prévue dans la LFI 2022). Elle se projette entre 0,8 % et - 0,5 % pour 2023.
- En 2022, l'activité économique en France est fortement affectée par le niveau d'inflation, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique instable.
- Les incertitudes restent fortes. Très peu sont favorables, beaucoup sont défavorables (Situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc.).
- Toutefois, dans un contexte où les tensions sur les marchés de l'énergie se détendraient, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue à horizon 2024. Le PIB augmenterait de 1,8 % et l'objectif de 2 % d'inflation totale serait retrouvé fin 2024.

Le taux de chômage attendu pour 2023 :

- D'après les statistiques de l'Insee du 12 août 2022, de la population active est de 7,4 %.
- L'OCDE établit des projections à 7,56 % de taux de chômage pour le 4^{ème} trimestre 2022, et 7,97 % un an après, loin de l'objectif de plein emploi affiché par l'exécutif.



4) LA LOI DE FINANCES 2023 :

4.1) La fiscalité locale

Vous trouverez, ci-après, tout ce qu'il y a à savoir sur les mesures adoptées dans la Loi de Finances pour 2023 promulguée le 30 décembre 2022 au journal officiel.

Tout d'abord, la suppression de la CVAE (art.55) va être étalée sur 2 ans : 50 % de moins en 2023, le reste en 2024. Les collectivités seront compensées par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023.

En matière de fiscalité, alors que l'idée d'un plafonnement de la revalorisation forfaitaire des bases avait été envisagée pour la taxe foncière, cette dernière n'a pas été retenue par le gouvernement. Aussi, la revalorisation forfaitaire s'élèvera, comme chaque année, au niveau du glissement annuel de l'IPCH mesuré à 7,1 % de novembre 2021 à novembre 2022.

Concernant l'actualisation des valeurs locatives, celle-ci a de nouveau été décalée, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer pour 2023 a été repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report est pour 2028.

La Loi de Finances pour 2023 prévoit également une extension du nombre de communes pouvant majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Enfin, le partage de la taxe d'aménagement redevient, quant à lui, facultatif.

4.2) Les dotations de l'Etat

Côté dotations, cette année le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe globale de DGF à hauteur de 320 M€, et ce afin de financer les hausses de dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation de solidarité urbaine (DSU) sans éroder la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et de la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités. Cela n'était pas arrivé depuis 13 ans.

Le critère de longueur de voirie utilisé dans le cadre de la répartition des fractions péréquation et cible de la DSR devait remplacer par un indicateur de superficie pondéré par un coefficient de densité de population. La LFI ne retient pas cette modification.

De plus, d'après l'article 195 de la LFI, une commune bénéficiant de la DSR « cible » ne pourra ni subir une perte de 10 %, ni enregistrer un gain supérieur à 20 % d'une année sur l'autre. La loi institue aussi une garantie de sortie de cette fraction à hauteur de 50 % du montant perçu au titre de cette fraction lors de la dernière année d'éligibilité, sur le modèle déjà existant pour les autres composantes de la DSR.

Concernant le FPIC, la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal est supprimée. De plus, une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du FPIC est mise en place sur quatre années.

4.3) Les aides

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 a mis en place un « filet de sécurité » à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les collectivités face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie.

Cette aide a été reconduite dans la loi de finances pour 2023 à hauteur de 1,5 milliards d'euros pour soutenir les collectivités face à la hausse des dépenses énergétiques.

S'ajoute au filet de sécurité, un « amortisseur électricité » visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. Il protégera les plus impactées par les hausses des prix et s'appliquera au 1^{er} janvier 2023, pour un an, dès que le prix sur le contrat dépassera les 180 € par MWh.

Enfin, pour accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement sera mis en place et doté de 2 milliards d'euros. Les collectivités mettant en place des projets en faveur du climat et de la biodiversité pourront y prétendre.

4.4) La mini-réforme des indicateurs

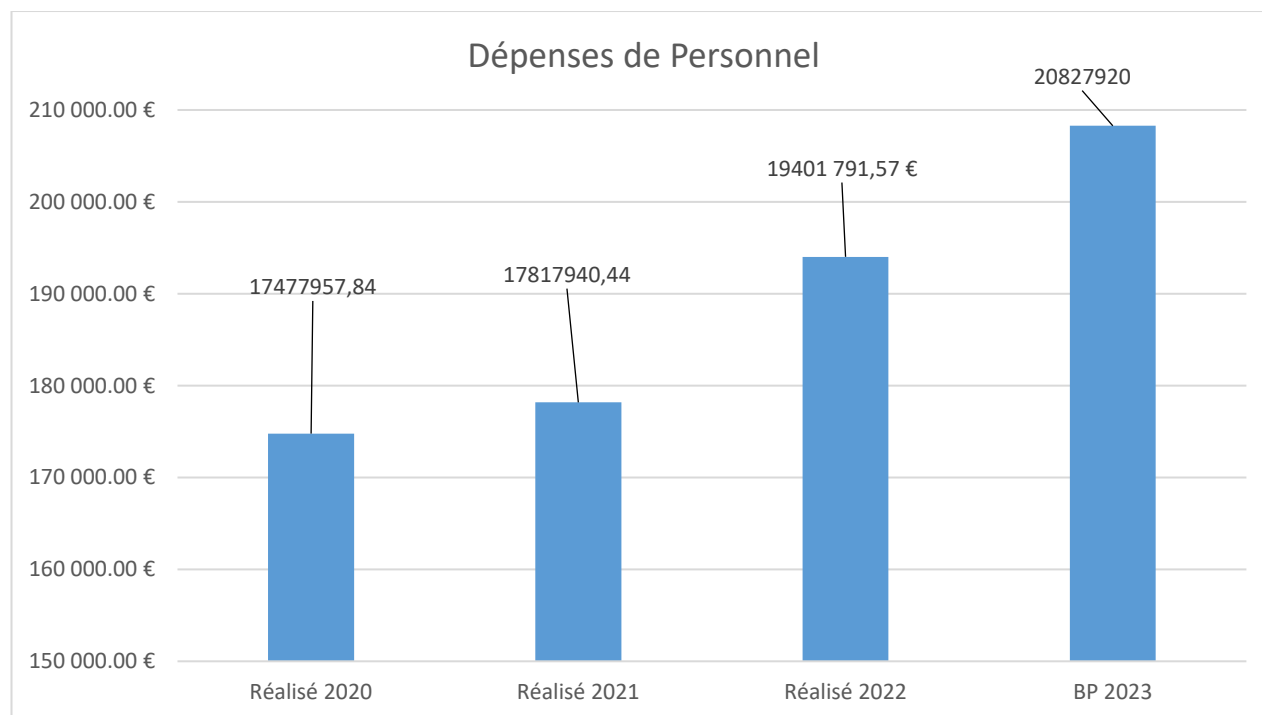
La réforme du calcul des indicateurs financiers utilisés dans la répartition de la DGF vise en premier lieu à tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités territoriales.

Ces évolutions, issues des travaux menés par le comité des finances locales, visent à tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités (notamment l'attribution de la part départementale de taxe foncière aux communes ; la perception par les EPCI et les départements d'une fraction de TVA et la création d'un prélèvement sur recettes compensant les pertes de recettes liées à la réforme de l'assiette des locaux industriels) et ainsi retranscrire le plus fidèlement possible le niveau de ressources des collectivités.

5) EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison des nouveaux principes énoncés par la loi NOTRe et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire, ce dernier contient une présentation de l'évolution des effectifs ainsi que des crédits afférents.

5.1) Evolution des dépenses de personnel (Chapitre 012) :



Les dépenses de personnel vont évoluer en raison principalement de :

- **L'augmentation de la valeur du point** du 1^{er} juillet 2022 (+ 3.5 %) a entraîné une hausse des dépenses de l'ordre de 305 000 euros en 2022. En 2023, cette réforme représente une augmentation de **585 000 euros** pour notre collectivité.
- Les différents décrets relatifs au **relèvement du minimum de traitement** dans la fonction publique (01/01/22 ; 01/05/22 ; 01/01/23) qui représente une hausse annuelle de **160 000 euros** en 2023.
- L'augmentation des effectifs municipaux de 8 %. Cette hausse s'explique par :
 - Le renforcement de certains services ;
 - Les recrutements anticipés d'agents afin de mettre en place des tuilages avec les futurs départs de personnel en retraite ;
 - Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) du personnel municipal (avancements de grade, avancements d'échelon, augmentation régime indemnitaire, etc.) ;

- La mise en place de l'**action sociale** (tickets restaurants et participation **250 000 euros**.

Toutefois **ces dépenses sont minorées par le remboursement des mises à disposition** d'agents auprès de la communauté de communes, du CCAS, de la Ville de Courthézon, mais également par le remboursement des salaires des budgets annexes (Pompes funèbres et Crématorium), pour un montant d'environ **2 300 000 euros**.

Traitement indiciaire et régime indemnitaire

LIBELLE	CA 2021	CA 2022	BP 2023
REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	8 106 085.58 €	8 507 235,42 €	8 601 590.00 €
AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	2 067 022.78 €	2 350 904,96 €	2 482 960.00 €
REMUNERATION CONTRACTUELS	2 168 597.36 €	2 595 456,50 €	3 015 660.00 €
TOTAL	12 341 705,72 €	13 453 596,88 €	14 100 210.00 €

- o NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

La NBI sert à rémunérer les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

Elle a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990, sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée.

NBI 2021	NBI 2022
129 443,81 €	139 264,03 €

Nombre d'agents concernés par le versement de la NBI : 186

- o Les heures supplémentaires indemnisées

HS 2021	HS 2022
11 400 h	15 370 h

L'augmentation des heures supplémentaires réalisées entre 2021 et 2022 se justifie notamment par l'organisation des élections (4 scrutins) et par la programmation culturelle 2022 très riche qui a mobilisé des moyens humains importants sur différents services (police, culturel, ressources et logistiques et gestion des équipements sportifs).

○ Les avantages en nature

	2021	2022
Véhicules	1 agent	1 agent
Logement	1 agent	1 agent

5.2) La structure des effectifs :

○ Evolution des emplois agents titulaires et contractuels

	EFFECTIFS POURVUS			
	A	B	C	TOTAL
Au 31/12/2020	17	64	383	464
Au 31/12/2021	15	66	386	467
Au 31/12/2022	18	77	410	505
Evolution 2021/2022	+ 8.14 %			

○ Arrivées et départs 2022

	ARRIVEES	DEPARTS
Fonctionnaires	17	18
Contractuels	75	41
TOTAL	92	59

En 2022, on totalise :

- 18 départs liés principalement à des départs en retraite et mutations de fonctionnaires contre 17 recrutements par mutation.
- 40 départs chez les contractuels contre 75 recrutements : ces recrutements sont intervenus afin de renforcer les services et dans la continuité de la réorganisation des services débutée en 2021.
-

5.3) Le temps de travail :

Les services de la Ville fonctionnaient en 2022 sur une base de 36 heures hebdomadaire, soit pour un temps complet 1607 heures avec 6 jours de Réduction du Temps de Travail (RTT).

En 2022, la Direction des Ressources Humaines mutualisée a réinterrogé l'organisation du temps de travail au sein de la Mairie d'Orange et de la communauté de communes et a travaillé concrètement sur l'harmonisation des pratiques internes en la matière.

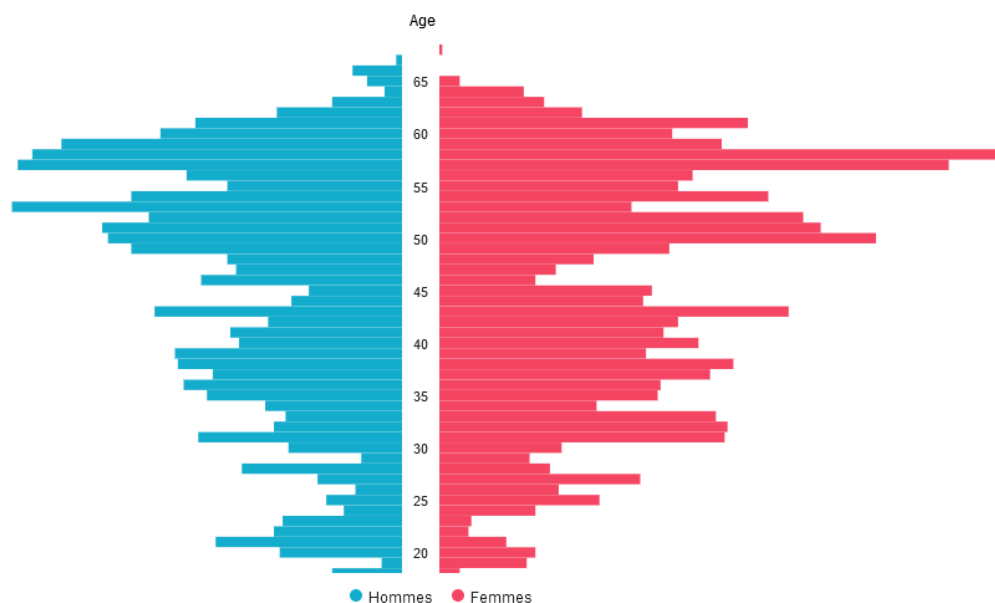
Un travail important de refonte des règlements RH a été mis en œuvre auxquels ont été associés l'ensemble des directions. Plusieurs réunions avec les syndicats ont également été organisées afin que la concertation soit totale sur ce projet structurant.

Un nouveau règlement du temps de travail, approuvé en comité technique et en conseil municipal, a été mis en place au 01/01/23. Il apporte principalement les innovations suivantes :

- Un temps hebdomadaire de travail au choix entre 35h00, 36h00, 36h30 ou 37h00 sur 4,5 ou 5 jours en fonction de ce qui aura été déterminé par les « *règlements de services* ».
- La mise en place de plages fixes et variables avec débit/crédit selon le schéma suivant : étendue horaire de travail possible de 7h30 à 18h30 avec deux plages fixes (9h-12h puis 14h-16h30) et une pause déjeuner de 45 min minimum.
- Le recours au télétravail de manière ponctuelle sur demande de l'agent avec accord du responsable hiérarchique.

5.4) L'âge des agents :

Pyramide des âges :



La pyramide démontre que la population est vieillissante avec un âge moyen au sein de la collectivité de 46 ans.

155 agents ont 55 ans et plus, soit 30 % des effectifs.

5.5) Egalité entre les femmes et les hommes :

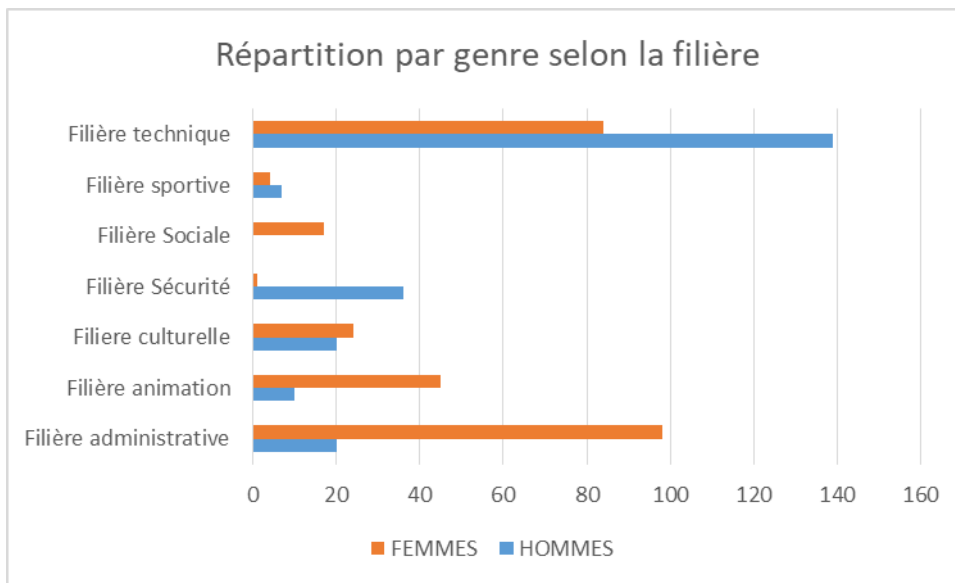
Depuis le 1^{er} janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes précise un décret

publié au JO du 28 juin 2015.

- o Etat des lieux de la parité :

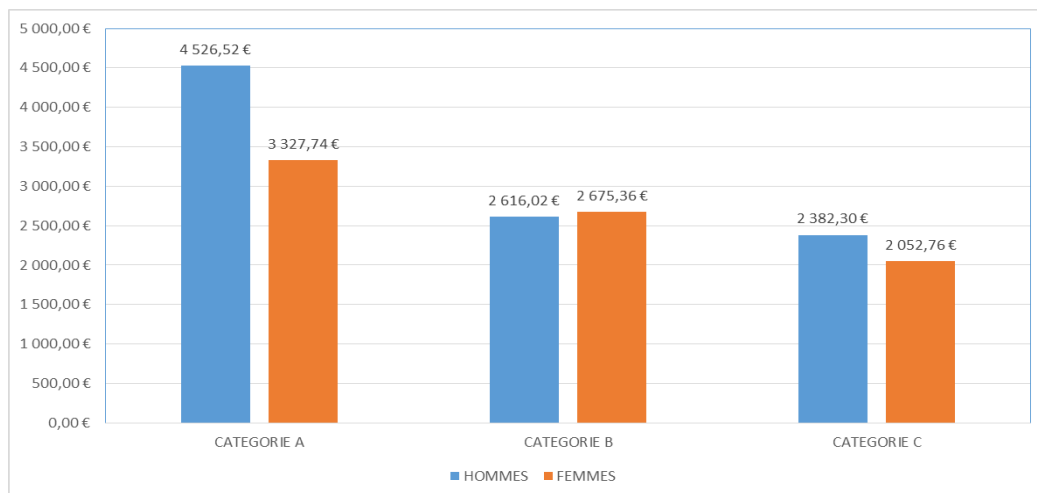
Répartition des effectifs par catégorie hiérarchique

Titulaires	CATEGORIE			TOTAL	Pourcentage
	A	B	C		
Hommes	14	39	179	232	45.94 %
Femmes	4	38	231	273	54.06 %
TOTAL	18	77	410	505	



Coût salarial

Coût brut moyen 2022 par catégorie et genre



Principes de mutualisations menées par la commune d'Orange

Depuis 2019, la commune d'Orange s'est engagée dans un schéma de mutualisation des services entre la ville, la communauté de communes et le CCAS.

- Augmentation des mises à disposition ascendantes et descendantes de personnels.
- Création en 2020 d'un organigramme commun entre la Ville et POP avec trois Pôles (Ressources, Technique et Animation).

Mutualisations Ville vers Pays d'Orange en Provence

Année	Nombres d'agents Mis à disposition	Equivalent Temps plein
2018	14	5.1 ETP
2019	27	9.5 ETP
2020	49	16.1 ETP
2021	76	20.75 ETP
2022	80	24.35 ETP
2023	116	34.14 ETP

Mutualisations Pays d'Orange en Provence vers Ville

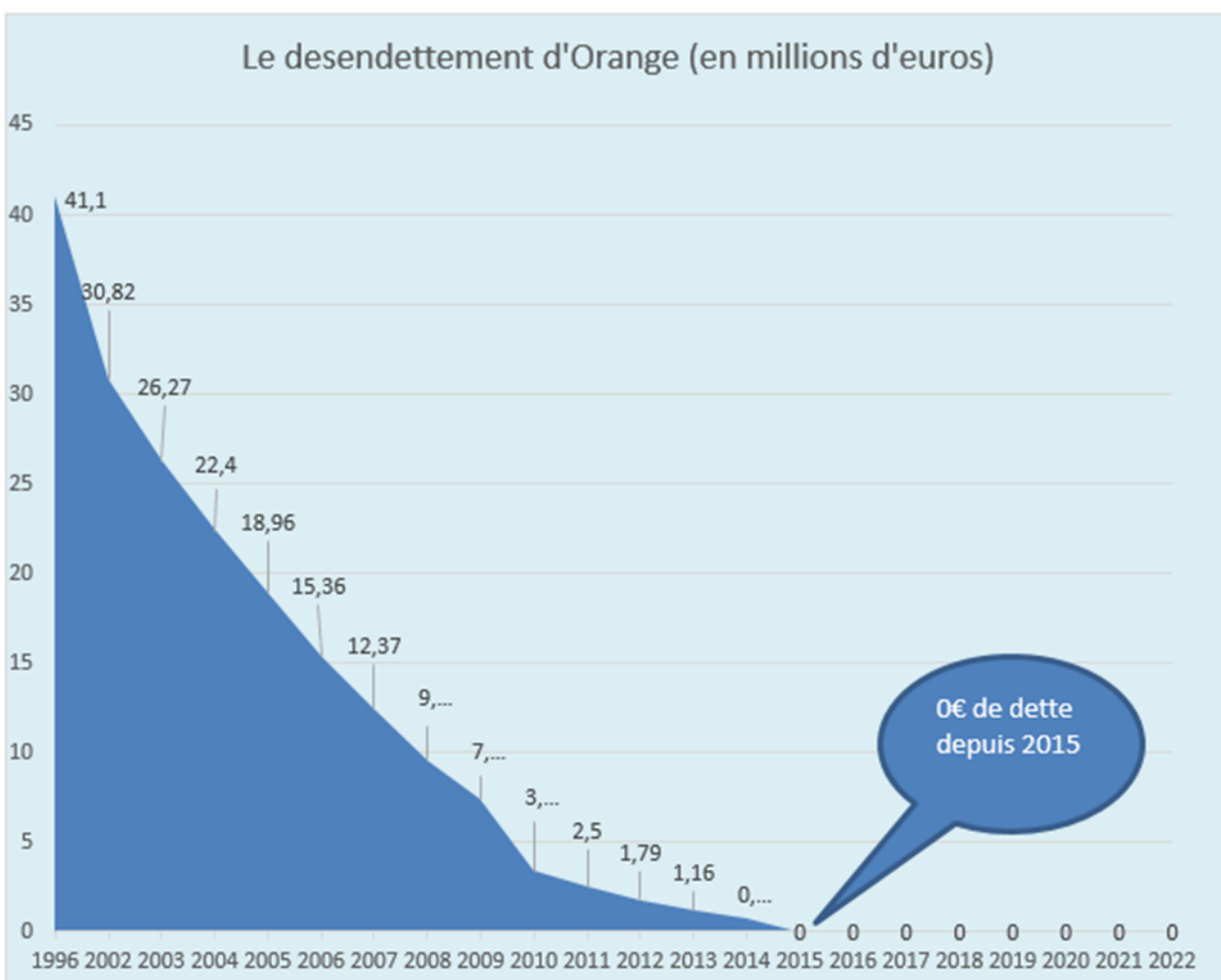
Année	Nombres d'agents Mis à disposition	Equivalent Temps plein
2018	4	0.6 ETP
2019	7	1.33 ETP
2020	15	5.2 ETP
2021	18	4.95 ETP
2022	18	4.00 ETP
2023	27	14.00 ETP

6) LA DETTE

Grâce à une gestion maîtrisée et pérenne, la municipalité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2022. Le dernier emprunt a été remboursé début 2016 faisant d'Orange une des rares villes sans aucune dette tout en déployant des investissements conséquents.

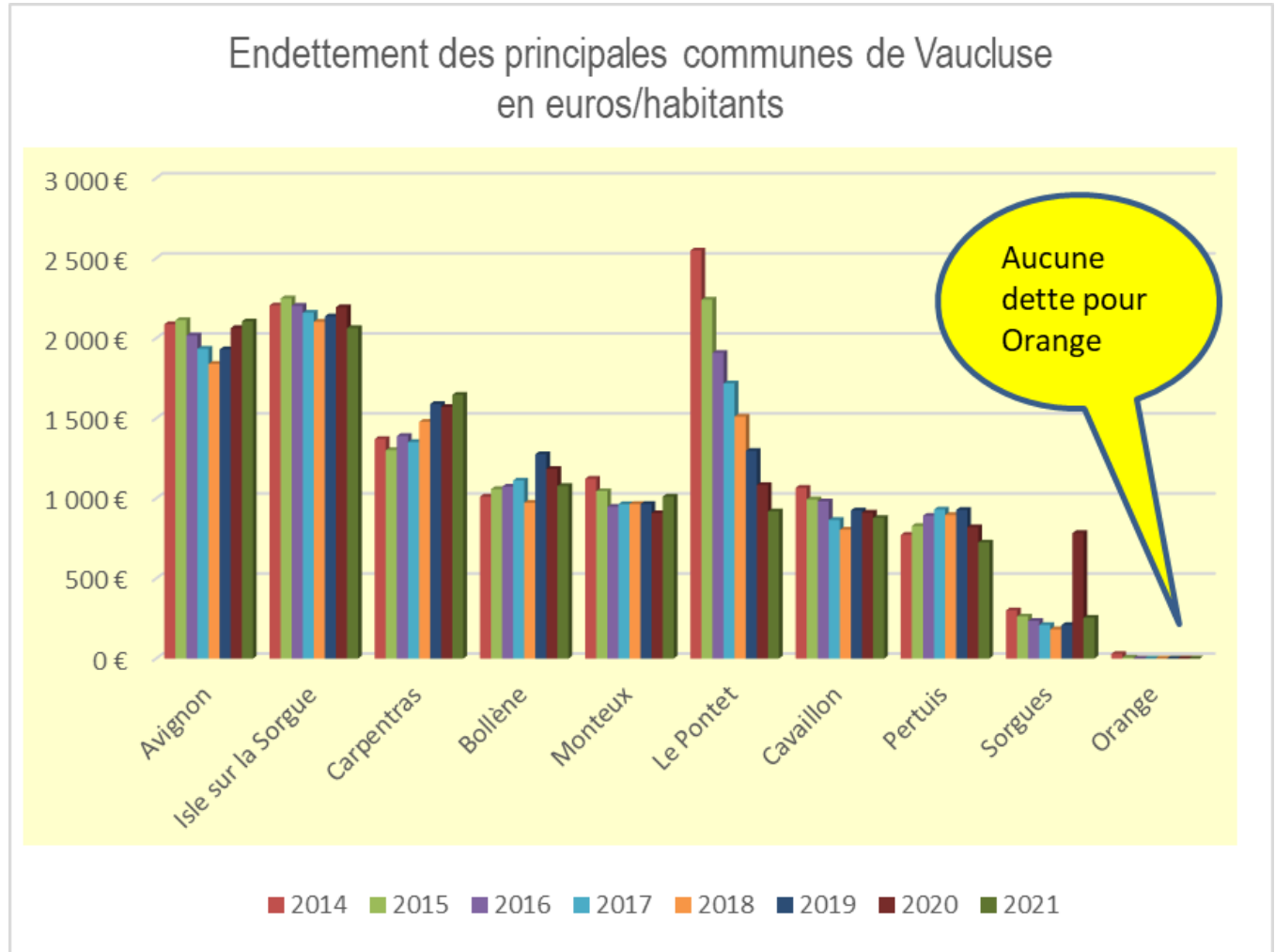
Néanmoins, après avoir considérablement réduit son excédent de par sa politique massive de travaux, un emprunt de 7,5 M€ sera souscrit en 2023 afin de financer la déviation d'Orange et laisser ainsi assez de budget pour le financement d'une partie du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le graphique ci-dessous retrace le désendettement de la ville d'Orange en 25 ans. Elle n'a pas attendu les directives de l'Etat pour se désendetter.



Le graphique ci-dessous compare le niveau d'endettement des quelques communes (en terme de population) sur les 8 dernières années. Globalement, après avoir respecté les consignes de l'État en se désendettant (pour éviter des pénalités), nous pouvons constater que certaines d'entre elles ont à nouveau recours à l'emprunt en 2021.

Orange reste le bon élève avec sa dette nulle par habitant. Chaque Orangeois qui naît depuis 2017, naît sans dette.



7) LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT

7.1) Les Autorisations de Programme (AP) / Crédits de Paiement (CP) :

Les AP/CP sont une mise en application concrète sur les plans techniques et financiers de certains investissements prévus au P.P.I.

Pour ne pas avoir à voter chaque année des crédits concernant un investissement pluriannuel, il convient de voter au départ, le nombre d'années d'exécution et l'enveloppe globale du projet (AP), tout en votant conjointement les Crédits de Paiements (CP) annuels, répartis sur le nombre d'années du projet.

Dans un souci de transparence, il a été décidé de présenter une délibération annuelle fixant la nouvelle répartition des Crédits de Paiement sur les années restantes, plutôt que de procéder à des reports beaucoup moins lisibles.

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'état d'avancement de nos AP/CP :

Sur les trois AP/CP en cours d'instruction, une seule est en cours de réalisation alors que les deux autres en sont au stade des études.

Suivi des AP/CP 2022/2023						
Dénomination de l'AP/CP	Durée prévisible	Sens	Montant AP voté	Réalisé au 31/12/2022	Budgétisé 2023	Reliquat
Consolidation du théâtre antique	9 ans	Dépenses	7 841 000 €	6 105 146 €	742 162 €	993 692 €
		Recettes	2 936 444 €	2 695 848 €	240 596 €	-0 €
Mise en sécurité et en valeur de la colline Saint-Eutrope	10 ans	Dépenses	10 543 000 €	564 846 €	844 638 €	9 133 516 €
		Recettes	3 336 292 €	173 429 €	722 826 €	2 440 037 €
Création parcours patrimonial et musées	10 ans	Dépenses	11 268 000 €	426 197 €	3 951 071 €	6 890 732 €
		Recettes	2 191 200 €	4 785 €	0 €	2 186 415 €
Déviations routière Orange	4 ans	Dépenses	7 500 000 €	1 600 320 €	733 480 €	5 166 200 €
Réhabilitation hall des expositions	4 ans	Dépenses	2 660 000 €	0 €	70 000 €	2 590 000 €
Construction d'un groupe scolaire au Coudoulet	3 ans	Dépenses	7 728 000 €	211 486 €	2 339 036 €	5 177 478 €
Construction d'un poste de police	3 ans	Dépenses	4 000 000 €	22 968 €	278 558 €	3 698 474 €
		Recettes	600 000 €	0 €	0 €	600 000 €
Total Dépenses			51 540 000 €	8 930 962 €	8 958 945 €	33 650 093 €
Total Recettes			9 063 936 €	2 874 063 €	963 422 €	5 226 452 €

7.2) Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Le PPI a pour but de donner une directive quant aux travaux à prévoir sur une période de plusieurs années. Il permet, notamment, d'apporter une réflexion globale sur les travaux à venir et de procéder à une priorisation. Il permet encore de s'inquiéter du financement desdits travaux, dont les éventuels recours à l'emprunt.

Notre PPI est en cours de réflexion comme suit :

Plan Pluriannuel d'Investissement ville d'ORANGE

DÉP/REC	Montant	Mandaté 2022	Mandaté total	Reste au 31/12/2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	emprunts	autofinancement
D	7 841 000 €	1 453 330 €	6 105 146 €	1 735 854 €	742 162 €	695 034 €	298 658 €					0 €	4 904 556 €
R	2 936 444 €	773 007 €	2 695 848 €	240 596 €	240 596 €	0 €	0 €						
D	10 543 000 €	0 €	564 846 €	9 978 154 €	844 638 €	1 800 000 €	1 800 000 €	2 250 000 €	1 800 000 €	1 483 516 €	0 €	0 €	7 206 708 €
R	3 336 292 €	0 €	173 429 €	3 162 863 €	722 826 €	528 809 €	479 865 €	1 000 960 €	219 445 €	145 212 €	65 747 €		
D	11 268 000 €	418 627 €	426 197 €	10 841 803 €	3 951 071 €	2 000 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	890 732 €	0 €		0 €	9 076 800 €
R	2 191 200 €	0 €	4 785 €	2 186 415 €	0 €	624 000 €	412 000 €	432 000 €	424 000 €	294 415 €			
D	7 500 000 €	1 266 920 €	1 600 320 €	5 899 680 €	733 480 €	2 749 800 €	2 249 700 €	166 700 €				7 500 000 €	0 €
R	7 500 000 €	0 €	0 €	7 500 000 €	7 500 000 €	0 €	0 €	0 €					
D	2 660 000 €	0 €	0 €	2 660 000 €	70 000 €	1 640 000 €	950 000 €					0 €	2 660 000 €
D	7 728 000 €	211 486 €	211 486 €	7 516 514 €	2 339 036 €	5 141 587 €	35 891 €					0 €	7 728 000 €
D	4 000 000 €	22 968 €	22 968 €	3 977 032 €	278 558 €	2 098 000 €	1 600 474 €					0 €	3 400 000 €
R	600 000 €	0 €	0 €	600 000 €	0 €	300 000 €	300 000 €						
D	2 899 633 €	899 259 €	2 156 656 €	742 977 €	216 080 €	526 897 €						0 €	2 899 633 €
D	540 000 €	0 €	0 €	540 000 €	540 000 €							0 €	540 000 €
D	500 000 €	0 €	0 €	500 000 €	500 000 €							0 €	500 000 €
D	1 080 000 €	0 €	0 €	1 080 000 €	450 000 €	450 000 €	180 000 €					0 €	1 080 000 €
D	51 540 000 €	3 373 332 €	8 930 962 €	42 609 038 €	8 958 945 €	16 124 421 €	8 934 723 €	4 416 700 €	2 690 732 €	1 483 516 €	0 €	7 500 000 €	34 976 000 €
R	9 063 936 €	773 007 €	2 874 062 €	6 189 874 €	963 422 €	1 452 809 €	1 191 865 €	1 432 960 €	643 445 €	439 627 €	65 747 €	0 €	0 €

8) LES GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

8.1) En fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2022 laisse apparaître une fragilité budgétaire puisque l'excédent dégagé est de 0,53 M€ contre 4,8 M€ en 2021. Les causes sont connues et expliquées tout au long de ce Rapport d'Orientation budgétaire. Il convient donc, dès à présent et au cours des prochaines années, de travailler sur l'accroissement de cet excédent car il permet de produire un autofinancement nécessaire au bon déroulé de la section d'investissement.

Le secteur recettes sera exploité au maximum de ses possibilités tout en gardant un niveau de contribution acceptable pour les orangeois. Afin de lutter pour le pouvoir d'achat, la municipalité baissera ses deux taux de Taxe Foncière Bâtie et Taxe Foncière Non Bâtie de 0,25 % chaque année (ce sont les seules impositions pour lesquelles la commune a une possibilité de faire varier les taux, à la baisse pour nous contre bien souvent à la hausse pour d'autres communes).

Il est à noter que la commune va lancer une consultation afin de lever un emprunt de 7,5 M€ correspondant à la part Orangeoise dans la mise en place de la déviation de la RN7.

L'incertitude continue de peser sur les dotations de l'Etat, qui diminuent un peu plus chaque année, dont les 13 Md€ sur le remboursement de la dette de l'Etat qui sont maintenant pleinement handicapant pour notre commune (- 42,83 % de la DGF orangeoise). La DGF de 2014 représentait 5,33 M€ contre 3 M€ en 2022.

Néanmoins, nous continuerons à percevoir notre DSUCS, signe de l'appartenance de notre commune aux communes les moins favorisées.

Pour 2023, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 43,91 M€ (avec la reprise des résultats antérieurs). Les dépenses de personnel augmentent essentiellement à cause de la revalorisation du point d'indice et de quelques recrutements nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité. Les dépenses à caractère général progressent par le biais de l'augmentation des fluides et du coût des matières premières mais aussi par la volonté de la municipalité d'offrir à ces habitants une offre de spectacles variée et nombreuse.

8.2) En investissement :

La reprise économique d'après COVID porte ses fruits puisque 12,67 M€ ont été investis pour la ville contre 10,67 M€ en 2021 et 8,32 M€ en 2020 année COVID.

La mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) d'envergure et couvrant la mandature en cours permet de planifier les futurs investissements et les moyens de les financer.

En recettes, un effort particulier a été mis en place en 2022 afin d'augmenter les subventions de la part de nos partenaires. L'excédent reporté antérieur toujours conséquent de 11,9 M€ permet la réalisation d'un investissement conséquent et bien au-dessus des villes de la même strate. La commune s'offre la possibilité de recourir à un emprunt de 7,5 M€ afin de financer la part lui revenant dans le cadre de la déviation de la RN7 autour d'Orange.

La section d'investissement s'équilibrera vraisemblablement autour de 28,65 M€ (dont 22,24 M€ de dépenses d'équipement nouvelles), démontrant ainsi la volonté de la ville d'Orange d'investir pour le bien-être de ses concitoyens.

En section d'investissement, en plus des travaux en cours, 3 grandes orientations mettent en valeur les priorités politiques de l'année.

I – Investir dans le rayonnement touristique et économique de la ville et renforcer son attractivité = 10 489 K€

- 1) Un patrimoine historique entretenu et valorisé ;
- 2) Des collections mises en valeur et de nouvelles acquisitions ;

- 3) Toujours mieux accueillir un public exigeant pour une programmation
- 4) Un centre-ville dynamique et attractif.

II - Promouvoir l'éducation et les activités sportives, favoriser le bien-être des enfants = 4 657 K€

- 1) Permettre aux élèves de travailler dans de bonnes conditions ;
- 2) Orange ville qui accompagne les familles ;
- 3) Améliorer et adapter les espaces éducatifs ;
- 4) Offrir des bonnes conditions pour les pratiques sportives et l'accueil des associations.

III – Garantir la tranquillité et la sécurité aux orangeois = 1 372 K€

- 1) Des moyens et une présence renforcés.

I – Investir dans le rayonnement touristique et économique de la ville et renforcer son attractivité

1) Un patrimoine historique entretenu et valorisé

Citons parmi d'autres opérations:

Théâtre antique pour un montant de **718 K€** :

- Travaux de mise en sécurité
- Création de sanitaires
- Numérotation des places

Cathédrale Notre Dame de Nazareth pour un montant de **205 K€** :

- Restauration sacristie, grenier et abside grenier
- Restauration et travaux chaire et table communion

Eglise Saint-Florent pour un montant de **32,6 K€**

- Parcours patrimonial cloître restauration façades intérieures, révision toitures et traitement paysager de la cour

Hôtel Dieu pour un montant de **3 433 K€**

- Travaux aménagement pour installation archives municipales
- Réhabilitation équipements informatique, téléphonie et alarmes
- Liaison fibre
- MO réhabilitation et scénographie

Château des princes d'Orange pour un montant de **469 K€** :

- Mise en valeur du château

2) Des collections mises en valeur et de nouvelles acquisitions :

Retenons pour 2023:

Musée d'art de d'histoire d'Orange pour un montant de **784 K€**

- Etude pour la rénovation musée actuel : (huisseries, éclairage, climatisation, archéologie)
- Suivi chantier théâtre antique et fouilles archéologiques
- Restauration d'œuvres (tableaux)
- Acquisition collection Vallentin du Cheylard
- Etude pour la construction du centre conservation et d'étude
- Acquisition de mobilier de muséographie

Hôtel Dieu pour un montant de 77,6 K€

- Achat de documents d'archives et d'objets d'apothicairerie pour future exposition permanente
- Numérisation collection arrêtés et restauration fonds Bréhier
- Fouilles et valorisation puits Hôtel Dieu : recherche objets ou éléments archéologiques, installation vitrage)

3) Toujours mieux accueillir un public exigeant pour une programmation de qualité

En 2023 seront privilégiés :

Théâtre antique pour un montant de 610 K€ :

- Garde-corps, aménagement du 5^{ème} étage
- Fibre, remise aux normes installations électriques
- station météo

Théâtre des princes pour un montant de 95 K€:

- Renouvellement lumières, renouvellement sonorisation
- Motorisation clapets du SSI
- Peinture hors salle spectacle

Maison de la culture et des Chorégies pour un montant de 79 K€ :

- Etude rénovation
- Mobilier

4) Un centre-ville dynamique et attractif

Des moyens conséquents en 2023 = **3986 K€**

- Droit de préemption : 2 204K€
- Réhabilitation Maison principauté 160 K€
- Mise en sécurité bâtiments centre-ville 400 K€
- Rénover et louer local commercial rd point arc 240 K€
- Réhabilitation immeubles destinés à la location 195K€
- Travaux maintien actifs 55K€
- Etudes réhabilitation de 5 immeubles communaux 200 K€
- Aménagement Courreges Daladier 100 K€
- Arbres et arbustes 50 K€
- Remplacement matériel 222 K€
- Illuminations 90 K€
- Pots bancs corbeilles 70 K€

II - Promouvoir l'éducation et les activités sportives, favoriser le bien-être des enfants :

1) Permettre aux élèves de travailler dans de bonnes conditions:

Isolation, rénovation thermique et dispositifs fraicheurs pour un montant **592 K€**

- Dans les groupes scolaires : 173 ventilateurs de plafond, baisse hauteurs plafonds (économies énergie), pose de stores extérieurs anti chaleur et froid, climatiseurs
- Castel : isolation thermique des combles
- Réfection chaufferie école Deymarde

2) Orange ville qui accompagne les familles :

Etre aux côtés des familles pour se projeter dans l'avenir, **2000 K€** investis dans la construction **d'une nouvelle école.**

3) Améliorer et adapter les espaces éducatifs:

Renouvellement des équipements vétustes et amélioration des espaces pour un montant de **933 K€**

- Boisfeuillet, aménagements : structure motricité, renouvellement mobilier extérieur, pergola et îlot de fraîcheur. Rénovation bassin piscine et local à vélos.
- Castel et Camus maternelle végétalisation de la cour
- Modernisation et développement système radio : Boisfeuillet et école du Gres
- Mistral : rénovation sanitaires vétustes
- Complément TBI/ rétroprojecteur
- Deymarde maternelle : changement cloison mobile dortoir
- Grès : création d'une classe, accès comble, sol, rénovation sanitaires
- Remplacement mobilier usagé
- Renouvellement électroménager et mobilier stop sons, matériel divers
- Castel, Mistral et Pourtoles : rénovation blocs sanitaires
- Mise en conformité suite à contrôle APAVE des équipements sportifs de 10 écoles
- MO Coudoulet

4) Offrir des bonnes conditions pour les pratiques sportives et l'accueil des associations :

Des équipements entretenus et améliorés pour un montant de **1129 K€**

- Gymnase Trintignant : changement éclairage en éclairage LED
- Mise en conformité suite à contrôle APAVE des équipements sportifs de 7 stades, 3 gymnases
- Réfection étanchéité toit salle Daudet
- Réfection stade stabilisé + piste d'athlétisme + sautoir + équipements sportifs
- Tribune stades PIC et PERRIN : remplacement tribunes
- Achat tondeuse
- Etude pour une nouvelle piscine
- Etude rénovation du hall du parc des expositions
- Etude curage et désamiantage ancienne clinique Modrin (maison des associations)

III – Garantir la tranquillité et la sécurité aux orangeois.

1) Des moyens et une présence renforcés

Pour une ville sûre 7j/7 et 24h/24, en 2023 la ville investit : **1045 K€**

- Extension vidéo Fourchevieilles (9 caméras)
- Extension vidéo réseau actuel (33 caméras)
- Véhicule PM
- Modernisation et développement système radio : gestion fin de vie équipements, meilleures réponses aux besoins
- Modernisation infrastructure systèmes : finalisation 1er investissement et prise en compte nouveaux besoins de vidéosurveillance

Egalement **acquisition d'un nouveau terrain** pour le futur hôtel de police : **327,6 K€**

BUDGETS ANNEXES 2023

Budget annexe Pompes funèbres d'un montant de **376 K€**

- 2 portails pour sécuriser le bâtiment
- Catafalques (chariots cercueils)
- Mobilier, informatique et matériel sur bâtiment technique extension cimetière
- Matériels pour le nouveau centre funéraire Marbrerie

Budget annexe Crématorium d'un montant de **189 K€**

- Etudes sur le forage, la récupération de chaleur, le système incendie
- Amélioration son salle cérémonie (son qui résonne)
- 2 extracteurs d'air chaud dans salle des fours
- Local extérieur
- Création d'un accès (SAS) par les services techniques vers la salle de visio
- Véhicules électriques dont 2 voiturettes pour se déplacer dans le jardin du souvenir
- 2 véhicules électriques (de type terrain de golf) pour se déplacer dans les jardins du Souvenir
- Installations caméras
-

Budget annexe Parking d'un montant de **1,8 K€**

9) ZOOM SUR LES BUDGETS ANNEXES

Distincts du Budget Principal proprement dit, ils sont votés individuellement par l'assemblée délibérante. Établis pour certains services locaux spécialisés (parking, funéraire, etc...), ils doivent s'équilibrer par leurs recettes propres. Ces budgets annexes permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs, pour équilibrer les comptes.

L'année 2022 a été marquée par la reprise après la crise liée à la COVID19 qui a eu des effets sur nos trois budgets annexes :

9.1) Budget annexe des Pompes Funèbres :

10. Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2022 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES VILLE D'ORANGE

POMPES FUNEBRES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	31 631,01 €	91 319,87 €	720 549,30 €	774 789,15 €	752 180,31 €	866 109,02 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	/	59 688,86 €	/	54 239,85 €	/	113 928,71 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	543 373,22 €	/	544 680,81 €	/	1 088 054,03 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	/	603 062,08 €	/	598 920,66 €	/	1 201 982,74 €
RESTES A RÉALISER 2022	11 047,92 €	0,00 €			11 047,92 €	0,00 €
TOTAL REPRISES + RAR	/	592 014,16 €	/	598 920,66 €	/	1 190 934,82 €
BESOIN DE FINANCEMENT (R1068)		0,00 €				0,00 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIF 2022	/	592 014,16 €	/	598 920,66 €	/	1 190 934,82 €

Les deux faits majeurs de cette année 2022 sont :

- L'achat de matériels informatiques / téléphonie et mobilier : 4 260.00 € HT
- Le paiement des DGD des travaux du réaménagement du centre funéraire : 27 380.00 € HT

10.1) Budget annexe du Crématorium :

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2022 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE CREMATORIUM V

ID : 084-218400877-20230320-DEC_170-DE

CREMATORIUM	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022	127 134,52 €	245 793,95 €	785 539,77 €	838 549,66 €	912 674,29 €	1 084 343,61 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022	/	118 659,43 €	/	53 009,89 €	/	171 669,32 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2021	/	794 544,16 €	/	816 410,70 €	/	1 610 954,86 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022	/	913 203,59 €	/	869 420,59 €	/	1 782 624,18 €
RESTES A RÉALISER 2022	18 332,46 €	0,00 €			18 332,46 €	0,00 €
TOTAL REPRISES + RAR	/	894 871,13 €	/	869 420,59 €	/	1 764 291,72 €
BESOIN DE FINANCEMENT (R1068)		0,00 €				0,00 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIF 2022	/	894 871,13 €	/	869 420,59 €	/	1 764 291,72 €

Les faits majeurs de cette année 2022 sont :

- Le réaménagement du parvis du service funéraire : 11 540.00 € HT
- La réfection de la voirie (goudronnage) : 93 850.00 € HT
- L'achat d'une cabine climatisée pour la salle des fours : 11 700.00 € HT

10.2) Budget annexe Parking Souterrain :

Les chiffres présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente du compte de gestion 2022 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE PARKING VILLE D'ORANGE

PARKING	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2022			32 606,52 €	67 145,38 €	32 606,52 €	67 145,38 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022			/	34 538,86 €	/	/
RÉSULTATS REPORTÉS 2021			/	92 403,82 €	/	92 403,82 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2022			/	126 942,68 €	/	126 942,68 €
RESTES A RÉALISER 2022						
TOTAL REPRISES + RAR			/	126 942,68 €	/	126 942,68 €
BESOIN DE FINANCEMENT (R1068)						
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIF 2022			/	126 942,68 €	/	126 942,68 €

Ce budget annexe est composé de la seule section d'exploitation. Ces principales dépenses sont liées à l'entretien de ce parking dont s'acquittent les usagers pour l'utiliser alors que les principales dépenses sont liées à l'entretien de ce parking.

2022 se caractérise par une année normale d'exploitation ou les dépenses sont liées au bon fonctionnement du parking (fluides, maintenance, réparation...) alors que les recettes proviennent du tarif payé par les usagers.

10) CONCLUSION :

L'année 2022 a été une année pleinement réussie sur le plan comptable signe de la bonne reprise d'après COVID.

Néanmoins, la section de fonctionnement a souffert de l'inflation généralisée et ne peut présenter qu'un excédent de 0,53 M€. Outre l'inflation, la reprise d'après COVID vient amoindrir le résultat de fonctionnement. La dernière cause est le maintien d'une forte présence culturelle en faveur des orangeois afin de maintenir un moral souvent à la baisse au vu de l'actualité internationale. L'année 2023 sera sous contrainte afin de ne pas présenter un résultat final négatif. Economies sur les dépenses et recherches de nouvelles recettes de fonctionnement seront le maître mot du budget 2023. Pour terminer ce focus sur le fonctionnement, il est à noter que la municipalité a décidé de baisser les deux derniers impôts directs restant sous sa gestion, à savoir la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncières sur Les Propriétés Non Bâties de 0,25 %

La section d'investissement s'est pleinement exprimée avec 12,67 M€ d'équipements réalisés dans la commune. L'excédent d'investissement de 9,3 M€ après financement des restes à réaliser, témoigne des possibilités d'investissement restantes sur les années à venir.

Ainsi, afin de conserver des marges de manœuvres suffisantes, il a été décidé de recourir à un emprunt de 7,5 M€ afin de financer la totalité de la part communale pour la déviation de la RN7 autour d'Orange.

L'exécution budgétaire de l'année 2023 sera très certainement la dernière année avec un tel effort sur l'investissement sauf retour à une situation économique d'avant conflit Russo/Ukrainien qui ne semble pas probable.

Tous ces éléments laissent à penser que notre budget 2023 sera sur la même tendance que celui de 2022.